

CLOS D'AUDHUY

Clos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

ENZO AUSTRUIT

NIR : 1 07 12 46 042 087 23

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 20/06/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 20/06/2025 au 30/06/2025

N° 12 1751386857288 BS AUSTRUIT 20062025 1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mr ENZO AUSTRUIT
344 Chemin des Roucannelles
46150 Crayssac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Salaire de base				
Heures normales 1	11,88	x	28,00	332,64
Nombre total d'heures			28,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	332,64	x	10,00	33,26
Rémunération totale brute				365,90
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	365,90			4,07
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	365,90	x	0,40	1,46
Sécurité Sociale Plafonnée	365,90	x	6,90	25,25
Complémentaire T1	365,90			17,53
Formation	365,90			0,22
CSG non imposable à l'IR	362,73	x	6,80	24,67
CSG imposable à l'IR	362,73	x	2,40	8,71
CRDS imposable à l'IR	362,73	x	0,50	1,81
Total des cotisations et contributions obligatoires				83,72
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				282,18
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 282,18				

Montant net imposable : 292,70

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 282,18

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..